

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
04 février 2019 à 20 heures 30

Convocation du 24 janvier 2019

Etaient présents : M. Joseph BEILLOUIN, M. Bernard BOUTIN, Mme Agnès CHALUMEAU, M. François CORDIER, Mme Denise DARTEIL, Mme Sylvie GALHAUT, M. William GÉRAUD, Mme Sandrine HUBLAIN, M. Jean-Paul JUSTEAU, M. Michaël LOUVET, M. Marc MARTIN, M. Fabien MENARD, Mme Sophie MÉTAYER, M. Frédéric MOREAUX, M. Mickaël MORINIERE, M. Fabien NEAU, M. Marc OGÉREAU, M. Nicolas OGÉREAU, Mme Maryse PLENEL, M. Dimitri RABOUIN, M. Noël ROBICHON, Mme Françoise SILVESTRE DE SACY.

Excusée : Madame Christelle LOUVIOT pouvoir à Agnès CHALUMEAU

Absentes : Mesdames Sandrine HUBLAIN, Luce ADAM

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric MOREAUX

Délibération changement adresse siège social du SIVOS Tuffalun-Doué en Anjou

Madame le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 15 janvier 2019, les membres du SIVOS Tuffalun-Doué en Anjou souhaitent le changement d'adresse du siège social du Syndicat (article 5 des statuts du SIVOS) car le secrétariat est maintenant assuré dans les locaux de la mairie déléguée de Noyant-La-Plaine :

Adresse actuelle : 23 route d'Angers, Ambillou-Château, 49700 TUFFALUN

Nouvelle adresse proposée : 38 rue Principale, Noyant-La-Plaine, 49700 TUFFALUN

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve :

- le changement d'adresse du siège social du SIVOS Tuffalun-Doué en Anjou,
- la modification des statuts, article 5,
- et autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires.

Délibération temps de travail pour un adjoint technique territorial, au 1^{er} mars 2019

Pour les besoins d'entretien supplémentaires des locaux de la salle de sports et des toilettes de l'abri bus d'Ambillou-Château, il convient de créer le poste et d'intégrer les heures complémentaires réalisées dans le temps de travail de l'adjoint technique territorial, à compter du 1^{er} mars 2019, sous réserve de l'avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion.

Temps de travail actuel rémunéré : 8 heures 30 minutes par semaine soit 8.50/35^{ème}

Temps de travail proposé au 1^{er} mars 2019 : 10 heures 32 minutes par semaine soit 10.53/35^{ème} (8 h 30 + 2 h 02 (4 h/semaine soit 48 h/an entretien salle de sports et 0 h 50/semaine du 1^{er} avril au 30 octobre soit 15 h 50/ an entretien abri bus Ambillou-Château).

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émet un avis favorable à la création du poste et à l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique territorial, soit 10 heures 32 minutes par semaine, à compter du 1^{er} mars 2019 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires.

Délibération demande de subvention DETR pour les travaux d'isolation de l'école Le Sophora à Ambillou-Château

Madame le Maire présente au conseil municipal le coût prévisionnel des travaux de l'école de la commune déléguée d'Ambillou-Château, et la demande de subvention Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR), rénovation thermique et transition énergétique :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	H.T. €	Financement	Montant €
ARCHITECTE	6 800.00		
AUDIT ENERGETIQUE	234.40	REGION	12 250.00
		SIEML	25 000.00
TRAVAUX	139 220.00	<i>DETR 35 % chaudière fuel</i>	<i>56 959.00</i>
<i>CHAUDIERE FUEL</i>	<i>16 488.00</i>	<i>DETR 35 % chaudière bois</i>	<i>61 987.00</i>
<i>OU CHAUDIERE BOIS</i>	<i>30 852.00</i>	<i>AUTOFINANCEMENT</i>	
		<i>Avec chaudière fuel</i>	<i>68 533.40</i>
		<i>Avec chaudière bois</i>	<i>77 869.40</i>
<i>TOTAL avec chaudière fuel</i>	<i>162 742.40</i>	<i>TOTAL avec chaudière fuel</i>	<i>162 742.40</i>
<i>TOTAL avec chaudière bois</i>	<i>177 106.40</i>	<i>TOTAL avec chaudière bois</i>	<i>177 106.40</i>

Choix de la chaudière retenue : chaudière bois

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le dépôt d'une demande de subvention Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR), rénovation thermique et transition énergétique, auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire et charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ces dossiers.